

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

**OBJET :****Budget Supplémentaire 2020****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTOYA procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil municipal du 31 janvier 2020, le Budget Primitif 2020 de la ville de Gap a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2019 tel que présenté ci-dessous :

## BUDGET GENERAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	11 527 157.51
Charges de personnel	907 114.00
Atténuations de produits	25 000.00
Autres charges de gestion courante	201 272.75
Charges Exceptionnelles	470 000.00
Virement à la section d'investissement	3 600 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>16 730 544.26</b>

RECETTES	
Résultat reporté	17 038 958.26
Produits des services	- 372 990.00
Produits de gestion courante	- 6 288.00
Produits Exceptionnels	22 287.00
Impôts et Taxes	84 451.00
Dotations, Subventions et Participations	- 35 874.00
<b>TOTAL</b>	<b>16 730 544.26</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	252 033.20
Immobilisations corporelles	624 032.40

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Immobilisations en cours	2 884 207.23
Résultat reporté	2 280 142.07
Restes à réaliser	6 464 795.90
<b>TOTAL</b>	<b>12 505 210.80</b>

<b>RECETTES</b>	
Subventions	13 400.00
Virement de la section de fonctionnement	3 600 000.00
Produits des cessions	5 000.00
Affectation résultat	6 390 500.00
Restes à réaliser	2 354 437.97
Résultat reporté	141 872.83
<b>TOTAL</b>	<b>12 505 210.80</b>

## BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	588 195.90
Autres charges de gestion courante	229.00
Charges Exceptionnelles	10 956.30
Virement en section d'investissement	120 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>719 381.20</b>

<b>RECETTES</b>	
Excédent de Fonctionnement reporté	864 381.20
Produits des services	-145 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>719 381.20</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Immobilisations incorporelles	584.00
Immobilisations corporelles	50 000.00
Immobilisations en cours	69 416.00
Résultat reporté	722 916.33

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Restes à réaliser	2 396 732.10
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 648.43</b>

<b>RECETTES</b>	
Affectation Résultat	262 217.69
Virement du fonctionnement	120 000.00
Restes à réaliser	2 857 430.74
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 648.43</b>

## BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	- 52 929.00
Charges de personnel	887.00
Charges Exceptionnelles	500.00
Opérations d'ordre	200.00
<b>TOTAL</b>	<b>- 51 342.00</b>

<b>RECETTES</b>	
Atténuations de charges	6 000.00
Produits des services	- 117 000.99
Produits exceptionnels	4 897.00
Résultat reporté	54 761.99
<b>TOTAL</b>	<b>- 51 342.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Immobilisations corporelles	4 512.96
Restes à réaliser	7 223.34
<b>TOTAL</b>	<b>11 736.30</b>

<b>RECETTES</b>	
Résultat reporté	11 536.30
Opérations d'ordre	200.00

<b>TOTAL</b>	<b>11 736.30</b>
--------------	------------------

## BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	66 727.01
Virement en section d'investissement	66 720.12
<b>TOTAL</b>	<b>133 447.13</b>

<b>RECETTES</b>	
Résultat reporté	133 447.13
<b>TOTAL</b>	<b>133 447.13</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Immobilisations incorporelles	180 000.00
Immobilisations en cours	30 000.00
Opérations d'ordre	5 000.00
Restes à réaliser	8 842.24
<b>TOTAL</b>	<b>223 842.24</b>

<b>RECETTES</b>	
Restes à réaliser	28 224.90
Virement du fonctionnement	66 720.12
Opérations d'ordre	5 000.00
Résultat reporté	123 897.22
<b>TOTAL</b>	<b>223 842.24</b>

#### Décision:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 16 juillet 2020, je vous propose :

**Article unique** : d'approuver le budget supplémentaire 2020 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 05 AOUT 2020

Affiché ou publié le :

05 AOUT 2020

